

d'invariable attachement.» « Rassurez-vous, écrit-il, malgré les dangers que existent ... Les traités ont été respectés jusqu'à ce jour. J'ai la ferme conviction qu'ils le seront également à l'avenir.» (79)

Le 6 janvier BISMARCK revint à charge en accablant le gouvernement luxembourgeois de nouveaux reproches et en demandant au roi grand-duc « l'autorisation de concerter avec le gouvernement grand-ducal, pour l'envoi ... d'un fondé de pouvoirs spécial, les moyens propres à prévenir le retour des erreurs passées.» (80) On se figure la colère de Guillaume III lorsqu'il apprit que l'envoyé allemand ERNSTHAUSEN avait demandé entre autres impertinences une indemnité de 2 millions de thalers et la cession à l'Allemagne des chemins de fer et des P.T.T. E. SERVAIS, qui se défendit aussi bien que possible, réussit à écarter les questions concernant l'indemnité et les P.T.T. Mais à la suite du Traité de Francfort du 10.5.1871 — qui lui lia les mains — et de fastidieuses palabres, il dut signer la Convention du 11 juin, d'ailleurs ratifiée à l'unanimité par la Chambre et qui força le petit Luxembourg de céder l'exploitation de ses chemins de fer à l'Allemagne. Comme le Traité d'accession à l'Union douanière devait expirer en 1875, « on » profita pour obtenir en même temps son renouvellement. Si, du point de vue économique, ce mariage de raison ne fut pas sans effets heureux, du point de vue politique et culturel nous avons eu l'occasion de constater en 1914 et en 1940 de quelle façon notre partenaire entendait tenir ses engagements formels pris à l'égard de notre neutralité.

Le 2. 5. 1872, lendemain du décès de la princesse AMELIE, le roi grand-duc était venu voir son frère le prince Henri. Il revint le 12 juin, accompagné du prince ALEXANDRE, pour ne pas laisser le stadhouder fêter seul son anniversaire.

D'abord on n'avait pas prévu de réception officielle ; mais sur les instances des autorités il y eut tout de même une entrée solennelle le 14 juin avec arc-de-triomphe, garde et vin d'honneur, audience au Palais royal et retraite aux flambeaux.

Comme le roi grand-duc n'était plus venu au pays depuis 1855 l'accueil qu'il y trouva le toucha au point qu'il aurait défini la journée du 14 juin « comme un des plus beaux et plus heureux jour de ma vie.» (81)

Par un motu proprio daté du 27. 9. 1870, et sans demander le consentement du gouvernement luxembourgeois, Pie IX avait changé le vicariat apostolique en évêché, procédé qui avait prêté à critique. Ce ne fut que deux ans plus tard, après régularisation de la marche suivie, que la Chambre des députés adopta le projet de loi présenté par le gouvernement pour mettre fin à une situation qui était devenue intenable. Le 23. 7. 1873 le roi grand-duc sanctionna la loi. (82)

Le 14. 5. 1874 les sujets de Guillaume III fêtèrent le 25<sup>m</sup>e anniversaire de son avènement au trône. A cette occasion les Luxembourgeois